



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	11.04.2022
<b>Titre du projet du marché</b>	Nouveau tracé ferroviaire Aigle-Leysin-Village – Leysin-Télécabine et liaison verticale entre Leysin-Feydey et Leysin-Patinoire. Auteur de projet pour la phase d'avant-projet (Phase SIA 31)
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	235980
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1254155
<b>Date de publication SIMAP</b>	30.03.2022
<b>Adjudicateur</b>	Transports Publics du Chablais SA
<b>Organisateur</b>	Transports Publics du Chablais SA, Département Infrastructure, à l'attention de Edouard Thébaud, Place de la Gare 5, 1860 Aigle, Suisse, E-mail: edouard.thebaud@tpc.ch, URL www.tpc.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai.
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	20.04.2022 sur simap
<b>Rendu documents</b>	20.05.2022 à 11h00. Le titre postal ne fait pas foi. Deux exemplaires et sur clef USB (fichiers sources éditables et documents non protégés)
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection  Domaines de compétence concernés par le mandat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Génie civil</li> <li>• Géotechnique</li> <li>• Architecture</li> <li>• CVSE</li> <li>• Sécurité des installations et des usagers</li> <li>• Gestion des matériaux</li> <li>• Building Information Modeling (BIM)</li> </ul>
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Prestations d'Auteur de Projet dans le cadre du projet de prolongement de la ligne Aigle-Leysin jusqu'aux remontées mécaniques et de la liaison verticale entre Leysin-Feydey et Leysin-Patinoire, pour la phase 31 «Avant-projet», pour les projets de liaison verticale et de prolongement ferroviaire.  Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise, maximum quatre co-traitants.  La composition du groupement comportera un bureau au maximum par domaine spécialisé à l'exception du Génie Civil qui pourra en comporter deux.
<b>Sous-traitance</b>	Admise, maximum 50%.  La sous-traitance est admise pour les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Géotechnique</li> <li>• CVSE</li> <li>• Sécurité des installations et des usagers</li> <li>• Gestion des matériaux</li> </ul>
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateurs) sont mentionnées, mais les documents produits ne sont pas entièrement fournis.  Aucun document élaboré par les sociétés Karakas & Français SA - Lausanne, Basler&Hofmann SA et BG Ingénieurs Conseils SA n'est fourni. Ceci ne respecte pas les principes d'autorisation de ces sociétés à déposer une offre, expliquées au ch. 1.9 de la pièce A (mandat achevé et tous documents élaboré remis à chaque candidat).

<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	Représentante du Canton de VAUD : Mme Morgane Fuzeau Représentant de la Commune de LEYSIN : M. Michel Paccaud Représentants des TPC : M. Grégoire Praz M. Edouard Thébault M. Grégoire Favre Mme Romina Angeloni, juriste
<b>Conditions de participation</b>	L'appel d'offres s'adresse à tout bureau d'ingénieur individuel ayant déjà fourni des prestations d'Auteur de projet (APR) dans le domaine spécifique du marché.
<b>Critères d'aptitude</b>	Q1 Garanties techniques, administratives et financières (Certificat ISO 9001, disponibilité des personnes clés) Q2 Engagement sur l'honneur Q3 Références (Minimum 4 références comparables de moins de 10 ans, démontrant l'expertise dans les domaines de compétences : génie civil, architecture, géotechnique, CVSE, Sécurité des installations et des usagers, Gestion des matériaux, procédures OFT et BIM) Q4 Formulaire d'annonce des sous-traitants
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	A1 Prix 25 % (courbe 3/2) A2 Organisation pour l'exécution du marché 50 %, dont : A2.1 Organigramme fonctionnel 10 % A2.2 Personnes-clés 30 % A2.3 Nombre d'heures nécessaire pour l'exécution du marché 10 % A3 Qualité technique de l'offre, dont : A3.1 Procédure prévue, méthodologie et approche de la problématique 15 % A3.2 Analyse des risques 10 % Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5. Le Maître de l'Ouvrage n'adjudgera pas le marché à un candidat dont la moyenne pondérée des notes des critères A2 à A3 est inférieure à la note 3.
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnités.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>La description du projet et des enjeux est suffisante.</li><li>Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix.</li><li>Les délais sont corrects.</li><li>Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144</li><li>Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	Aucun document élaboré par les sociétés Karakas & Français SA - Lausanne, Basler&Hofmann SA et BG Ingénieurs Conseils SA n'est fourni. Ceci ne respecte pas les principes d'autorisation de ces sociétés à déposer une offre, expliquées au ch. 1.9 de la pièce A (mandat achevé et tous documents élaborés remis à chaque candidat).
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'OMPr regrette que le dossier e se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>

